

Paris,
Le 02 février 2012

Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, assumez vos prérogatives ministérielles !

La Fédération Nationale des Orthophonistes déplore que, malgré l'opposition unanime de la profession au projet de réforme de la formation initiale des orthophonistes, la position commune du Ministre de la Santé et du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche reste inchangée à ce jour.

Selon la méthodologie instaurée par le Ministère de la Santé, toutes les composantes de la profession ont œuvré, ensemble, à l'élaboration des référentiels Activités et Compétences qui ont été validés.

Dans le respect de cette même méthodologie, elles ont ensuite poursuivi l'élaboration du référentiel Formation au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La Fédération Nationale des Orthophonistes considère qu'il ne revient pas au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé de définir le contenu d'une formation universitaire, prérogative du ministère de l'Enseignement supérieur.

La Fédération Nationale des Orthophonistes exige donc du ministre de l'Enseignement supérieur qu'il assume pleinement sa fonction :

- reprendre le travail de validation du référentiel Formation conformément à la méthodologie initiale, et le mener à terme.
- défendre le juste niveau de reconnaissance de notre formation, celui du grade Master, tel que proposé par ses représentants le 31 mars 2011.

La Fédération Nationale des Orthophonistes demande l'intervention du Président de la République pour que les prérogatives du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche soient respectées et pour imposer la reprise de la méthodologie initiale afin qu'elle soit menée à terme.

L'ensemble des Syndicats régionaux adhérents à la Fédération Nationale des Orthophonistes poursuivra, dans ce sens, les actions fortes et l'information du grand public, des usagers des soins, des associations de patients, des instances et des élus.